
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24.014

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Yannick PAVON
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Thomas LAFARIE, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé de rattacher au tableau des effectifs de l'année 2024, l'emploi suivant :

GRADE OU EMPLOI	CATÉGORIE	SECTEUR	TEMPS DE TRAVAIL	OUVERTURE DE POSTE	RÉMUNÉRATION	DATE D'EFFET
<u>AGENT NON TITULAIRE</u> Adjoint du patrimoine	C	Culturel	TC	1 (CDD) Article L.332-13 du code général de la fonction publique (remplacement d'un agent momentanément indisponible)	Indice Brut : 367	au 01/02/2024 pour une durée de trois mois renouvelables

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de rattacher au tableau des effectifs de l'année 2024, l'emploi suivant :

GRADE OU EMPLOI	CATÉGORIE	SECTEUR	TEMPS DE TRAVAIL	OUVERTURE DE POSTE	RÉMUNÉRATION	DATE D'EFFET
<u>AGENT NON TITULAIRE</u> Adjoint du patrimoine	C	Culturel	TC	1 (CDD) Article L.332-13 du code général de la fonction publique (remplacement d'un agent momentanément indisponible)	Indice Brut : 367	au 01/02/2024 pour une durée de trois mois renouvelables

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 janvier 2024

La secrétaire de séance,



Madeline TANTIN